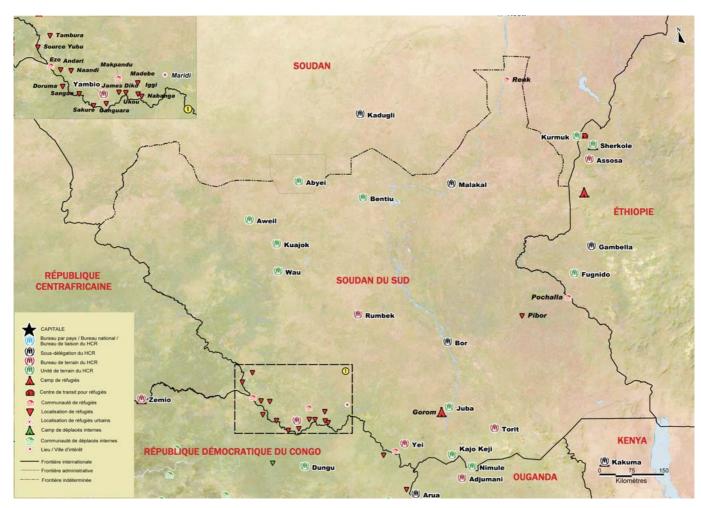
SOUDAN DU SUD



Environnement opérationnel

Contexte

Si l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance s'est déroulée de manière pacifique, certaines questions clés n'ont pas encore été réglées: les ressources et territoires contestés, notamment dans la région administrative de l'Abyei, ainsi que les problèmes de nationalité et de citoyenneté. Chacune de ces questions pourrait déclencher un conflit ou un déplacement de population, comme le

montrent les récents affrontements qui ont entraîné le déplacement de plus de 110 000 personnes en direction du sud et de l'Éthiopie.

Les principaux défis qui attendent le Soudan du Sud sont l'établissement de relations constructives avec le Soudan sur les questions d'intérêt commun, la gestion de divisions internes complexes et la prise en compte des aspirations croissantes de la population, concernant le développement de l'ensemble des services publics essentiels. Le nouveau pays devra également conclure des accords officiels avec ses voisins sur un vaste éventail de questions, y compris la gestion des frontières et la création d'un cadre juridique pour le retour des réfugiés.

Chiffres prévisionnels pour le Soudan du Sud

TVDF DF	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012	! – JAN. 2013	DÉC. 2013	
TYPE DE POPULATION		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	République centrafricaine	1500	130	1600	1600	1 650	1 650
	RDC	20 980	14 750	22 500	16 270	24 750	18 520
	Éthiopie	4 710	4 710	6 700	6 500	7 500	7 200
	Pays divers	-	-	80 000	40 000	50 000	30 000
Demandeurs d'asile	Éthiopie	360	-	400	-	440	-
	Pays divers	-	-	250	-	280	-
Réfugiés rapatriés	Soudan du Sud	5 000	5 000	35 000	35 000	10 000	10 000
Déplacés internes	Soudan du Sud	300 000	60 000	350 000	70 000	250 000	50 000
Déplacés de retour	Soudan du Sud	400 000	40 000	300 000	30 000	200 000	20 000
Apatrides	Apatrides	-	-	200 000	20 000	100 000	10 000
Total		732 550	124 590	996 450	219 370	644 620	147 370

La question des retours en provenance du Nord reste sensible et l'on n'a pas encore trouvé les moyens de régulariser la présence des Soudanais du Sud demeurés dans le Nord. Diverses régions du Sud ont été la proie de violences en 2011 : à la fin du mois d'août, la communauté humanitaire rapportait que plus de 3 070 personnes avaient été tuées lors de violences interethniques ou liées aux milices et que 304 400 autres avaient été déplacées. En outre, alors que les mouvements de retour massifs en provenance du Soudan et des pays d'asile se poursuivent, la présence de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et d'autres groupes armés pourrait donner lieu à une insécurité et à des déplacements localisés.

Les réfugiés, les personnes risquant de devenir apatrides, les populations de retour et les déplacés internes continueront de relever de la compétence du HCR au Soudan du Sud, où le nombre de réfugiés pourrait encore augmenter si les conflits en cours dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, ainsi qu'au Darfour, s'aggravent. Une recrudescence des combats post-indépendance, en particulier dans les États de l'Équatoria oriental et de Jongleï, pourrait entraîner des exodes limités de Soudanais du Sud en direction de pays d'asile. D'autre part, les mouvements de retour des personnes réfugiées dans les pays d'asile limitrophes pourraient reprendre en 2012.

Besoins

Si la situation des réfugiés au Soudan du Sud est stable pour le moment, la fourniture de services demande à être améliorée. Les principes de protection des réfugiés sont, dans la pratique, observés dans le pays, mais la reconnaissance officielle du statut de réfugié est entravée par l'absence d'organisme gouvernemental mandaté pour superviser ces questions. Ce nouvel organisme aura besoin d'une formation et d'un appui juridique et technique pour élaborer des politiques en matière d'asile.

Les institutions garantes de l'état de droit et les cadres juridiques doivent être consolidés. Selon l'issue des négociations sur les critères d'octroi de la citoyenneté et d'autres questions constitutionnelles, il est possible que d'importantes populations apatrides, résidant de part et d'autre de la frontière, aient besoin des interventions et de l'aide du HCR.

La violence sexuelle et sexiste est généralisée au Soudan du Sud et frappe indistinctement les déplacés internes, les populations de retour, les réfugiés et les communautés d'accueil. Au titre des procédures standard de lutte contre cette forme de violence, le HCR a mis en place des parcours d'orientation et de prise en charge dans de nombreux sites accueillant des personnes qui relèvent de sa compétence, et notamment dans les zones d'installation des réfugiés au Soudan du Sud. Ces procédures ont été validées par les organismes onusiens, le Gouvernement du Soudan du Sud, les ONG locales et internationales, les organisations communautaires, les associations de femmes et les chefs locaux. L'orientation et le suivi demandent à être améliorés ; il importe également de sensibiliser les communautés et les prestataires de services au problème.

Des déplacements de population étant probables en 2012, il sera indipensable de disposer d'une capacité d'intervention humanitaire tout au long de l'année. La réintégration systématique des Soudanais du Sud en provenance du Nord sera toujours d'une grande importance. C'est dans le secteur des abris que les besoins sont les plus pressants : aucun déplacé ou réfugié de retour, ou presque, ne possède de logement. Il est nécessaire d'apporter une aide aux familles qui ont des besoins spécifiques, notamment aux familles dirigées par des femmes. Les populations de retour (en provenance du Soudan et des pays d'asile limitrophes) doivent, au même titre que les communautés d'accueil, bénéficier d'un appui sous forme de programmes de renforcement des moyens de subsistance et de projets à impact rapide, l'objectif de ces initiatives étant de promouvoir une coexistence pacifique dans le pays.

Stratégie et activités

Au titre de sa stratégie pour le Soudan du Sud en 2012, le HCR entend mener une action de prévention de l'apatridie et soutenir la capacité des responsables gouvernementaux et des institutions chargés d'accorder l'asile et de gérer les questions s'y rapportant. Le Haut Commissariat jouera également un solide rôle opérationnel, afin d'offrir une assistance humanitaire aux personnes qui en ont besoin. Selon les cas, il pourrait s'agir d'une aide d'urgence aux personnes récemment déplacées ou d'une aide à la réintégration des déplacés internes et des réfugiés de retour. Les partenariats opérationnels avec les ONG, les organisations communautaires et la société civile seront renforcés, en particulier dans les localités reculées.

Les projets exécutés en 2012 viseront à accroître la couverture et la qualité des services, à répondre aux besoins immédiats, à dispenser un appui et une formation dans le domaine des moyens de subsistance, à faciliter les recherches d'emploi des jeunes (en particulier dans les zones urbaines), à prendre en charge les besoins spécifiques des groupes vulnérables et à résoudre de manière pacifique les différends fonciers.

Dans les zones qui accueillent des personnes revenues du Soudan ainsi que des populations déplacées par des conflits inter et intra-ethniques et des affrontements armés, le HCR continuera d'assurer le suivi de la protection afin d'appuyer les interventions de prevention et de reponse. Il cherchera également à doter les

Objectifs et cibles prioritaires en 2012

Environnement de protection favorable

- Favoriser l'élaboration et le renforcement de lois et de politiques.
 - Au moins dix ateliers et séminaires sur la protection sont organisés afin de rendre les lois et politiques nationales plus conformes aux normes internationales.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer la qualité des interventions.
 - Le pourcentage de victimes de violences sexuelles ou sexistes et qui bénéficient d'un soutien augmente, passant de 30 à 50 pour cent chez les déplacés internes, et de 95 à 100 pour cent chez les réfugiés et les demandeurs d'asile au Soudan du Sud.

Besoins et services essentiels

- Construire, améliorer et entretenir des abris et des infrastructures.
 - Environ dix pour cent des ménages précédemment déplacés à l'intérieur du pays vivent dans des logements convenables.
- Améliorer l'approvisionnement en eau.
 - Le volume d'eau potable fourni aux réfugiés augmente, passant de 14 à 20 litres d'eau par jour et par personne.

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de rapatriement librement consenti.
 - Environ 88 pour cent des réfugiés sud-soudanais candidats au rapatriement regagnent leur pays de leur plein gré.

Présence du HCR en 2012

- □ Nombre de bureaux 14
- □ Effectifs totaux 173
 Nationaux 173
 JEA 2
 VNU 40
 Autres 8



communautés touchées et les autorités locales de moyens plus solides pour mettre sur pied leurs propres mécanismes de protection.

En qualité de chef de file du module de la protection, le HCR continuera de prodiguer des conseils de fond à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'aider à s'acquitter de son mandat de protection des civils.

Les activités de protection et d'assistance destinées aux populations réfugiées au Soudan du Sud seront centrées sur l'autosuffisance, l'éducation primaire et l'appui à l'éducation secondaire et non institutionnalisée. Le HCR cherchera à améliorer l'accès aux services d'accompagnement psychosocial, notamment pour les victimes des exactions de la LRA, en attendant de trouver des solutions durables. Pour favoriser des conditions d'asile positives dans les régions d'accueil des réfugiés, l'Organisation devra veiller à ce que les services assurés auprès des réfugiés, notamment en ce qui concerne les écoles, les postes de santé et les points d'eau, bénéficient également aux communautés des alentours.

Le HCR aidera le nouveau Gouvernement à adhérer aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie et à élaborer des procédures d'application de la loi sur la citoyenneté, récemment adoptée. L'adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la rédaction d'une législation nationale en matière d'asile et la création d'un organe d'application sont autant de priorités.

L'Organisation facilitera comme précédemment le rapatriement librement consenti des réfugiés sud-soudanais à partir de leurs pays d'asile. Elle continuera également à exécuter des projets de réintégration axés sur la collectivité, afin d'offrir une protection, des services essentiels et des moyens d'existence aux anciens réfugiés et déplacés internes dans les régions où les retours sont nombreux.

Contraintes

L'insécurité et les difficultés d'accès entravent les efforts déployés par le HCR pour offrir protection et assistance et poser les bases nécessaires à la réintégration durable des personnes qui relèvent de sa compétence. La démobilisation et la réinsertion de plusieurs unités militaires et paramilitaires n'ont pas été achevées, ce qui pose un grave problème. Les conflits localisés au sujet des ressources et des terres, les affrontements tribaux et les activités incessantes de la LRA réduisent la sécurité et augmentent les déplacements de population. Les questions en rapport avec le tracé de la frontière, particulièrement à Abyei, continuent de susciter de très fortes tensions. Les événements récemment survenus dans les trois zones visées par des protocoles spéciaux ont généré des vagues de déplacements internes et de mouvements transfrontaliers. La pauvreté généralisée, le sous-développement chronique et le manque de moyens politiques et économiques sont autant de défis qui menacent la paix et la sécurité du nouvel État.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Le HCR est un membre actif de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et coopère étroitement avec les organismes onusiens, la communauté des donateurs et ses partenaires dans les domaines de la protection, de l'assistance et du relèvement précoce. Assurant la direction du module de la protection avec le Conseil norvégien pour les réfugiés depuis la fin du premier semestre 2010, le HCR est responsable à ce titre de la coordination des interventions de protection humanitaire au Soudan du Sud. Le HCR et l'OIM coprésident le secteur des retours d'urgence, qui soutient les retours depuis le Nord organisés par le Gouvernement du Soudan du Sud.

Le HCR participe activement à tous les modules, secteurs et groupes de travail

pertinents, s'occupant notamment de la stabilisation et de la réintégration, des articles non alimentaires, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'éducation, de la logistique, des vivres et des moyens de subsistance. Le PNUD reste un partenaire clé pour les programmes de réintégration pour les actuels et anciens déplacés. Le HCR travaille en étroite consultation avec ONU-Habitat et l'Agence japonaise de coopération internationale sur les questions en rapport avec les réfugiés urbains.

Le HCR a participé de près à la mise en place de la MINUSS, notamment en ce qui concerne la conception de ses activités de protection des civils et sa stratégie à cet égard, servant d'intermédiaire entre la mission et la communauté humanitaire pour les questions de protection.

En 2012, le programme du HCR au Soudan du Sud sera séparé de celui du Soudan. Entre 2010 et 2011, le budget du Soudan a enregistré une hausse de 33 pour cent, imputable à l'augmentation observée depuis la fin du mois d'octobre 2010 dans les mouvements de retour du Nord vers le Sud. Un budget de 84 millions de dollars E.-U., fondé sur l'évaluation des besoins globaux, est présenté pour le Soudan du Sud en 2012. L'objectif global du plan est de garantir un $environnement\ de\ protection\ favorable,\ de$ renforcer la protection contre la violence et l'exploitation et de soutenir les autorités et la population du Soudan du Sud à l'heure où elles commencent à édifier leur nouvelle nation. Il sera peut-être nécessaire d'augmenter le budget si un afflux massif de réfugiés en provenance des Monts Nouba, au Kordofan méridional, de l'État du Nil bleu ou d'autres régions du Soudan venait à se produire.

Budget 2012 pour le Soudan du Sud (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL			
Environnement de protection favorable								
Droit et politique générale	294 103	748 772	0	0	1 042 876			
Accès à l'assistance juridique	0	0	0	4 748 080	4 748 080			
Sous-total	294 103	748 772	0	4 748 080	5 790 956			
Procédures de protection équitables								
Enregistrement et établissement de profils	349 103	2 248 772	0	0	2 597 876			
Détermination du statut de réfugié	848 207	0	0	0	848 207			
Documents individuels	299 103	0	0	0	299 103			
Sous-total	1 496 414	2 248 772	0	0	3 745 186			
Protection contre la violence et l'ex	Protection contre la violence et l'exploitation							
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	778 207	0	0	5 004 365	5 782 572			
Protection des enfants	663 207	0	0	0	663 207			
Sous-total	1 441 414	0	0	5 004 365	6 445 779			
Besoins élémentaires et services ess	entiels							
Santé	2 077 310	0	0	0	2 077 310			
Santé génésique et services liés au VIH	962 227	0	0	0	962 227			
Nutrition	259 103	0	0	0	259 103			
Eau	520 353	0	0	0	520 353			
Assainissement et hygiène	938 207	0	0	0	938 207			
Abris et infrastructure	609 103	0	0	11 975 620	12 584 723			
Articles ménagers et d'hygiène de base	509 103	0	0	0	509 103			
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	659 103	0	0	0	659 103			
Éducation	2 327 310	0	0	0	2 327 310			
Sous-total	8 861 821	0	0	11 975 620	20 837 441			
Autonomisation et autosuffisance communautaires								
Mobilisation communautaire	807 310	0	0	0	807 310			
Autosuffisance et moyens d'existence	718 207	0	2 066 137	6 732 865	9 517 209			
Sous-total	1 525 517	0	2 066 137	6 732 865	10 324 519			

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG

Across

American Refugee Committee Associazione Volontari per il Servizio Internazionale

Catholic Medical Mission Board

Comité international de secours

Conseil danois pour les réfugiés

Conseil norvégien pour les réfugiés

Cooperative for Assistance and Relief

Everywhere (CARE)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

Free Voice

International Medical Corps

Mercy Corps

Organizazione Umanitaria per l'Emergenza (INTERSOS)

Sudan Council of Churches

Sudan Health Association

Vision mondiale (International)

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Commission pour les secours et la réhabilitation Commission sud-soudanaise pour les droits de l'homme

Commission sud-soudanaise pour la lutte contre le SIDA

Autres

OMS PAM

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL			
Solutions durables								
Retour volontaire	6 258 411	0	0	0	6 258 411			
Réintégration	0	0	1 322 274	14 017 460	15 339 734			
Intégration	709 103	0	0	0	709 103			
Sous-total	6 967 514	0	1 322 274	14 017 460	22 307 248			
Leadership, coordination et partenariats								
Coordination et partenariats	0	0	0	1 009 365	1 009 365			
Relations avec les donateurs	0	0	0	1 029 365	1 029 365			
Sous-total	0	0	0	2 038 730	2 038 730			
Logistique et appui aux opérations								
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	0	0	8 207 095	8 207 095			
Gestion des opérations, coordination et appui	612 937	0	0	3 793 730	4 406 667			
Sous-total	612 937	0	0	12 000 825	12 613 762			
Total	21 199 719	2 997 545	3 388 411	56 517 944	84 103 620			
Budget 2011 révisé	0	0	0	0	0			

 $Note: \grave{A} \ partir \ de \ 2012, les \ opérations \ au \ Soudan \ seront \ réparties \ entre \ le \ Soudan \ et \ le \ Soudan \ du \ Sud.$